

FICHE DE POSTE

DIRECTEUR REP, DECHARGE TOTALE ECOLE ELEMENTAIRE D'ALEMBERT 2 - PERPIGNAN

<u>Ecole</u>	<p>Ecole de 14 classes à la rentrée 2023 appartenant au Réseau d'Education Prioritaire du collège La Garrigole et à la cité Educative de Perpignan</p> <p>14 classes uniquement de CE2 et de CM dont 3 classes en filière bilingue</p> <p>1 Ulis école</p>
<u>Cadre de fonctionnement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école. - Décret n°91-37 du 14 janvier 1991. - Décret n°2002-1164 du 13 septembre 2002. - Arrêté du 22 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 12 septembre 2008 fixant les taux annuels de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école et aux directeurs d'établissement spécialisé. - Circulaire n°2014-077 du 04-06-2014 relative à la Refondation de l'éducation prioritaire (BOEN n°23 du 05-06-2014). - Circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier de directeurs d'école (BOEN spécial n°7 du 11-12-2014). - Circulaire n°2014-138 du 23 octobre 2014 relative aux protocoles de simplification des tâches. - Circulaire n°2014-115 du 3 septembre 2014 relative aux décharges de service des directeurs. - Arrêté du 30 janvier 2015 : Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP+ à la rentrée scolaire 2015.
<u>Missions</u>	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et dans le cadre du projet académique, le directeur de l'école exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.</p> <p>Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec son équipe pédagogique et celle du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p> <p>Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école.</p> <p>Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.</p> <p>Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.</p> <p>Il participe aux réunions du conseil écoles-collège et contribue activement à ses travaux.</p> <p>Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'équipe de circonscription.</p> <p><u>Les objectifs sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir un climat scolaire serein. ➤ Faciliter la réussite de chaque élève. ➤ Contribuer à maintenir la stabilité de l'équipe. ➤ Favoriser l'égalité des chances. ➤ Etablir des relations de confiance avec la communauté éducative élargie.

<p><u>Connaissances et compétences mobilisables</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, du référentiel de l'éducation prioritaire et des dispositifs associés existants ou innovants. - Connaître les enjeux des classes dédoublées. - Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation - Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires - Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement - Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées. - Faire preuve de compétences relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires
<p><u>Qualifications requises</u></p>	<p>Peuvent faire acte de candidature les enseignants du 1^{er} degré inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs.</p> <p>Une expérience dans la direction d'école, en éducation prioritaire ou une expérience dans les champs de la formation seront prises en compte.</p>
<p><u>Contraintes du poste</u></p>	<p>Il devra faire preuve d'une réelle disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves. Une maîtrise des outils informatiques est souhaitable et il sera conduit à travailler dans un cadre partenarial.</p>
<p><u>Cadre général</u></p>	<p>Poste de directeur bénéficiant d'une décharge d'enseignement totale</p>
<p><u>Régime indemnitaire</u></p>	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes de directeur en éducation prioritaire.</p>

Contact : Secrétariat de Mme CONDAMIN, PERPIGNAN 2
04 68 66 28 43 / ce.ien66perpignan2@ac-montpellier.fr